

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le quinze avril deux mille douze à huit heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 10 avril 2012

Date d'affichage : 10 avril 2012

Présents: MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Marie-Pierre GUILLAS, Barbara de MONTBRON, Serge TORLINI, Pierre VENAYRE, Philippe MOUNIER,

Absents excusés : M Dominique STANCHIERI, MME Marie-Sophie BOTHEREL,

Pouvoirs: Mme Nezha ROUGIER donne pouvoir à M Guy COURSAN, M Jacques FLEURANT donne pouvoir à M Jérôme GOYALLON, Mme Maylane BACCAM donne pouvoir à M Eric VILLETTE, M Guy PETIPIERRE donne pouvoir à M Olivier MOLANT.

Madame Marie Pierre GUILLAS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès verbal de la séance du 05 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour.

1- POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

Lors de sa réunion en date du 15 mars 2012, le Conseil Municipal a pris connaissance des résultats des travaux de la commission Enfance Jeunesse.

- Création d'un ESPACE JEUNES : l'ouverture est prévue le 1er juillet 2012 dans des locaux aménagés au complexe sportif des 4 Chevaliers où une construction modulaire viendra s'ajouter.

Cet espace sera ouvert aux jeunes de 12 à 16 ans,

en juillet et à la Toussaint : du lundi au vendredi de 14 à 19 h

hors vacances scolaires : mardi et vendredi de 16 h30 à 19 h

mercredi et samedi de 14 h à 19 h

Encadrés, ils pourront s'approprier les lieux et en faire leur espace de loisirs.

- Création d'un CENTRE DE LOISIRS à la rentrée de septembre 2012, les mercredis et pendant les petites vacances dans les locaux de l'accueil périscolaire. Il sera ouvert aux enfants de 3 à 11 ans qui bénéficieront également d'un service de restauration.

Pour mener à bien ces actions, la commune a choisi de faire appel à l'association Angoul'loisirs que les Jarnais connaissent bien, puisqu'un certain nombre d'enfants la fréquentent. Par courrier en date du 11 avril 2012, cette association, qui s'investit depuis plus de 20 ans dans une démarche d'éducation populaire, solidaire et citoyenne nous propose de mettre son savoir faire à notre service.

Pour mettre en place l'Espace Jeunes au 1^{er} juillet, un avenant sera établi à la convention actuelle puis cette dernière sera dénoncée avant le 1^{er} septembre. A cette date, une nouvelle convention englobant le périscolaire, le CLSH, et l'Espace Jeunes sera établie. Il y sera stipulé en particulier que les enfants Jarnais qui continueront de se rendre au centre d'Angoul'loisirs ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une subvention versée par la commune de la Jarne. Les modalités de cette convention seront proposées à un prochain Conseil Municipal.

Le coût s'établirait comme suit :

De janvier à août 2012 (Coût de la convention actuelle)	Coût	De septembre à décembre 2012 (Coût de l'avenant)	Coût
Centre de loisirs à Angoul'loisirs		Centre de loisirs La Jarne Mercredi+ vacances Toussaint + vacances de Noël (1 semaine)	16 500,00 €
22 mercredis	14 762,00 €		
19 jours petites vacances	10 336,00 €		
40 jours grandes vacances	21 760,00 €		
		De juillet à décembre 2012 Espaces Jeunes Du lundi au vend. de 14 h à 19 h du 2/7 au 27/7 et du 29/10 au 7/11 Mar + mer + ven + sam du 4/09 au 22/12	14 915,25 €
Total	46 858,00€	Total	31 415,25€

Soit une subvention totale de 91 588.75€ à verser à Angoul'loisirs pour l'année 2012

Prestations enfance Jeunesse de Janvier à Décembre 2012	Coût
Centre de loisirs à Angoul'loisirs	46 858,00 €
Centre de loisirs La Jarne	16 500,00 €
Espaces Jeunes	14 915,25 €
Périscolaire	7 392,00 €
Pause méridienne	5 923,50 €
Total	91 508,75 €

Après avoir examiné les coûts et les financements de ces deux actions selon les tableaux ci-dessus, la commission Enfance Jeunesse propose au Conseil Municipal de valider ces deux actions et d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs pour l'ouverture de l'espace jeunes en juillet 2012.

Les crédits sont prévus au budget.

Vote à l'unanimité

2- EMPRUNT VOIRIE

Par délibération en date du 05 avril 2012, le Conseil Municipal a décidé de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches permettant de contracter un emprunt de 200 000 euros aux meilleures conditions possibles pour financer les travaux de la dernière tranche de la rue des Pluviers Dorés dès cette année

Au vu des taux connus à ce jour et de la conjoncture, il est proposé au Conseil de contracter cet emprunt dès que possible.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 8h45.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie Pierre GUILLAS

Guy COURSAN